79 % ou 36 %, ce n'est pas pareil

Dans votre entretien avec Kléber Mesquida, publié dans *La Gazette* du 7 au 13 avril, vous écrivez: *"Kléber Mesquida l'affirme: 79 % des personnes interrogées lors de la consultation en ligne que nous avons menée sont favorables au LIEN."* Mais d'où vient ce pourcentage? Nous avons fait le décompte, ce ne sont pas 79 % mais 36 % de personnes qui sont favorables au LIEN, que vous appelez *"rocade nord"*. Nous tenons registre et décompte à votre disposition.

Vous pouvez vérifier en consultant par voie électronique le bilan de la consultation du public réalisé par les services de la préfecture, publié le 31 mars 2022. Il est fait état de 63,8 % défavorables au LIEN! Le président du Département de l'Hérault invente donc des majorités de soutien et persiste et signe dans la voie du déni climatique en criant haut et fort qu'il ne renoncera jamais au LIEN: le Conseil d'État doit encore statuer!

ASSOCIATION SOS OULALA
sos_oulala@protonmail.com

***La Gazette**. Même commentaire que pour le courrier de René Revol, maire de Grabels, ci-contre.*

UN PRÉSIDENT NE DEVRAIT PAS DIRE ÇA...

Mis en cause personnellement par le président du Conseil départemental de l'Hérault dans *La Gazette* de la semaine dernière, j'utilise ici mon droit de réponse.

Premièrement, Monsieur Mesquida laisserait entendre que 79 % de la population serait favorable au LIEN. Mensonge! Les résultats de la consultation publique prouvent que 63,8 % des contributeurs ont témoigné une opposition à ce projet inutile et destructeur de l'environnement. Et c'est le préfet qui le dit! Au passage, le journaliste aurait été bien inspiré de vérifier ce chiffre…

Mandaté en 2014 et 2020 par les électeurs de Grabels pour m'opposer au LIEN, j'ai toujours favorisé la stratégie du dialogue à celle de l'agressivité stérile. Tous mes appels par courrier et par voie de presse à une rencontre avec Monsieur Mesquida sont restés lettre morte. En outre, la municipalité de Grabels a toujours condamné les violences commises sur le LIEN qui servent uniquement les intérêts de ses promoteurs.

Aussi dépassé que son projet autoroutier, le président de l'Hérault démontre une fébrilité certaine à l'approche de la décision du Conseil d'État qui devrait prochainement trancher sur l'utilité publique du LIEN.

À l'heure où les scientifiques du GIEC nous disent qu'il reste seulement trois ans pour agir en faveur du climat, le Département s'entête donc en dehors de tout cadre légal, au mépris de la plus haute juridiction administrative et de la santé des habitants. Indéniablement, un président ne devrait pas dire ça…

RENÉ REVOL, maire
1, place Jean-Jaurès
34790 Grabels
www.ville-grabels.fr

La Gazette. Le chiffre de 79 % avancé par le président du Département se rapporte à la concertation de 2014 sur la section Saint-Gély-du-Fesc/Bel-Air du LIEN, à laquelle ont participé près de dix mille personnes, et non à la concertation complémentaire de 2022.

Suite à la première concertation, le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 9 mars 2015. Cinq communes directement concernées se sont déclarées favorables au projet: Saint-Gély, Vailhauquès, Murles, Combaillaux et Les Matelles. Deux s'y sont opposées: Grabels et Saint-Clément. Les six communes voisines (Saint-Vincent-de-Barbeyragues, Assas, Teyran, Le Causse-de-la-Selle, Saint-Mathieu-de-Tréviers et Le Triadou) se sont également déclarées favorables. Quant aux Communautés de communes Grand Pic Saint-Loup et Cévennes gangeoises, elles ont insisté sur *"l'urgence à réaliser ce projet"*.

Les vélos